

# Droit et réseaux sociaux : quels enjeux juridiques ?

Comprendre le cadre juridique qui entoure l'utilisation professionnelle des réseaux sociaux.

## PROGRAMME

Introduction  
Nature juridique des réseaux sociaux

ÉTAPE 1 - Droit à l'image  
Les différentes formes d'image et leurs principes  
Connaître et appliquer les règles liées au droit à l'image

ÉTAPE 2 - Communiquer dans le respect du contrat de sponsoring  
Quelles limites sont définies par le contrat de sponsoring ?  
Quelles sont les modalités à intégrer ?  
Quels risques dans le cadre de l'exécution du contrat ?

ÉTAPE 3 - Les précautions juridiques et les cadres légaux  
Les risques d'atteinte aux droits d'auteur  
Les risques d'atteinte à la vie privée  
Les risques d'atteinte au droit des marques  
La diffamation

ÉTAPE 4 - Les droits  
Droit à l'oubli  
Liberté d'expression  
Respect de la vie privée  
Droit à l'information

## INTERVENANTS

Jean-Michel MARMAYOU figurent dirige le Centre de Droit du Sport de Marseille et le Lamy Droit du Sport. Il anime en exclusivité pour Fast Sport les sessions pour les professionnels du sport.

"Car vos tweets n'engagent pas que vous, il est indispensable de savoir à quels risques on s'expose et comment se protéger."

 Formation collective  
1 jour / 7 heures

10 mars 2022, Paris

## OBJEC TIFS

- Accompagner, informer et sensibiliser aux enjeux juridiques liés à l'utilisation des réseaux sociaux.
- Sensibiliser au développement de nouveaux usages et des questions juridiques liés à l'utilisation des réseaux sociaux.

## PUBLIC

Responsable communication, community manager, chargé de marketing en fédérations, clubs, organisateurs ou chargé de sponsoring chez l'annonceur  
Pré-requis : être impliqué(e) dans la communication d'une structure sportive et comprendre la portée des réseaux sociaux

## PÉDAGOGIE

E-learning à votre rythme  
Données de cadrage, best practices, vidéos du mentor, fiches pratiques  
Évaluation par QCM et certificat de formation

## TARIF

Nous consulter

[contact@fast-sport.fr](mailto:contact@fast-sport.fr)



FAST SPORT

BULLETIN D'INSCRIPTION

N° FORMATEUR FAST SPORT 11 75 42302 75

## PARTICIPANT

Signataire

SESSION DU .....

Nom

Prénom

Entreprise

Fonction

Tel Portable

Email

Vos objectifs

Cadre réservé à Fast Sport

Validé  Refusé

## COORDONNÉES ENTREPRISE & DEMANDEUR

Entreprise

Nom & prénom

Fonction

Tel.

Email

Adresse

Code postal

Ville

Facturation à l'entreprise

Convocation à envoyer :  au participant  au demandeur

Financement OPCO

La demande de stage est-elle déjà effectuée auprès de l'OPCO ?  Oui  Non

OPCO

N° adhérent

Contact

Référence de la demande de stage :

Signature et cachet de l'entreprise

Date / /

J'ai lu et j'accepte les conditions générales d'inscription et d'annulation mentionnées au verso

Bulletin à envoyer par mail à [contact@fast-sport.fr](mailto:contact@fast-sport.fr) ou **FAST SPORT** au **23 Rue du Buisson Saint Louis 75010 Paris**



**FAST SPORT**

LE CENTRE DE FORMATION  
DES PROFESSIONNELS  
DU SPORT BUSINESS

N° FORMATEUR 11 75 42302 75

23 Rue du Buisson Saint Louis  
75010 Paris

Tél. 01 71 18 30 13  
contact@fast-sport.fr

# CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION ET D'ANNULATION

- Le montant des frais de formation est à régler par chèque ou par virement bancaire à l'ordre de Fast Sport avant le début du stage. FAST SPORT se réserve le droit de disposer librement des places retenues par l'entreprise cliente tant que l'intégralité du prix du stage n'est pas totalement acquittée.

- En cas de règlement par l'OPCO dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'OPCO. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire de la convention que le Client retourne signée à FAST SPORT.

- En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée au Client.

Si l'accord de prise en charge de l'OPCO ne parvient pas à Fast Sport au premier jour de la formation, FAST SPORT se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client qui en demandera paiement par son OPCO par la suite.

- Le tarif comprend la participation au stage, les frais de repas du midi si mentionné au programme, et le support pédagogique remis lors de la formation. Les tarifs sont entendus Hors Taxes et à majorer du taux de TVA applicable.

- Par souci de qualité, le nombre de participants est limité pour chacune des sessions. Nous nous réservons le droit d'annuler ou de reporter le stage à tout moment si le nombre de participants est insuffisant. Aucun dédommagement ne sera consenti en cas d'annulation par FAST SPORT.

- FAST SPORT se réserve la possibilité de vous citer parmi ses références clients (entité, logo, verbatim et session suivie).

## CONDITIONS D'ANNULATION :

- En cas d'annulation tardive par le Client d'une session de formation, des indemnités compensatrices sont dues dans les conditions suivantes :

- Aucune pénalité ne sera appliquée si le client confirme son annulation par écrit plus de 30 jours avant la date de la formation.

- Entre 30 jours et 14 jours ouvrés avant la date de la formation, une retenue de 300€ sera appliquée.

- Moins de 13 jours avant la date de la formation, 50% des frais d'inscription seront retenus.

- Une pénalité de 100% des frais est appliquée pour toute annulation dans les 5 jours ouvrés avant la formation. Un remplacement est admis à tout moment sur demande écrite. Ces pénalités ne sont pas imputables par l'entreprise à la contribution financière obligatoire de formation.



**FAST SPORT**

LE CENTRE DE FORMATION  
DES PROFESSIONNELS  
DU SPORT BUSINESS

N° FORMATEUR 11 75 42302 75

23 Rue du Buisson Saint Louis 75010 Paris

Tél. 01 71 18 30 13

contact@fast-sport.fr

www.fast-sport.fr